

## SÉANCE ORDINAIRE du 21 juin 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 14 juin 2019

Étaient présents : M. MOINEAU Bernard, M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. FONTAINE Pascal –Adjoints et Mme GREUIN Florence, M. JAQUET Pascal, M. MESNIL David, Mme GAUTHIER Véronique, M. PARMENTIER Denis - Conseillers Municipaux

Absents excusés : CASTEL Claude, VILNAT Jacques, BRAGUE Robert.

Secrétaire : MOINEAU Bernard

### **Approbation du compte rendu du 17 mai 2019**

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour, à savoir : convention en vue de la création d'un groupement de commande et composition du conseil communautaire.

### **Délib 38-2019 - Délibération autorisant le Maire à déposer une demande « d'aide aux communes à faible population » - travaux et acquisitions diverses**

Le Conseil Municipal de Vieilles-Maisons,

- Vu les conditions d'attribution par le Département du Loiret de l'enveloppe annuelle réservée aux communes de moins de 650 habitants,

- **Autorise** le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Loiret un dossier de demande d'aide aux communes à faible population au titre de l'année 2019 – travaux et acquisitions divers- et à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### **Délib 40-2019 - Délibération de la commune -maître d'ouvrage, adoptant le projet d'aménagement du cimetière**

Le Conseil Municipal de Vieilles-Maisons,

Vu le projet d'aménagement du cimetière,

Vu les devis estimatifs retenus d'un montant de 20.176,94 h.t soit 24.212,33 t.t.c

Après en avoir délibéré :

- Adopte les projets de travaux et acquisitions diverses,

- Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Loiret au taux maximal dans le cadre des aides aux communes à faible population – année 2019

- sollicite l'autorisation d'entreprendre les travaux et acquisition par anticipation, soit avant réception de la notification de la décision d'attribution de subvention.

### **Délib 41-2019 - Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de pallier de manière permanente au surcroît de travail et en raison de la fin d'une mise à disposition de personnel administratif par la Communauté de Communes, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

- **Le Maire propose au Conseil Municipal**

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet soit 11 /35<sup>ème</sup> pour assurer des fonctions d'assistante administrative à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

**- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

**- décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Délib 42-2019 - Délibération modificative budget principal n° 2019-01**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget primitif principal 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| FONCTIONNEMENT                         |                |                           |                |
|--|----------------|---------------------------|----------------|
| Dépenses                               |                | Dépenses                  |                |
| 611 – contrat de prestation de service | - 1120,00      | 6574 – autres Subventions | + 1120,00      |
| <b>Total</b>                           | <b>1120,00</b> | <b>Total</b>              | <b>1120,00</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2019-01 du budget principal visant à augmenter les crédits de l'article 6574-en raison de l'attribution de nouvelles subventions. (*Comité des fêtes : acquisition barnum et création plaque mosaïque pour salle de réunion*)

**Délib 43-2019 - Convention en vue de la création d'un groupement de commandes « vérifications réglementaires des équipements »**

Les communes de Beauchamps-Sur-Huillard, Chailly-en-Gâtinais, Chapelon, Coudroy, Ladon, Lorris, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Noyers, Oussoy-En-Gâtinais, Presnoy, Quiers-Sur-Bézonde, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Saint-Maurice-Sur-Aveyron, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons-sur-Joudry, le SIRIS Coudroy/Veilles-Maisons/Châtenoy, le SIRIS d'Oussoy-en-Gâtinais, le SIRIS Thimory/Presnoy/Chailly-en-Gâtinais et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais souhaiteraient constituer un groupement de commandes concernant le lancement d'une consultation pour les vérifications réglementaires d'équipements :

- Des bâtiments (sauf Nogent-Sur-Vernisson)
- Des équipements sportifs
- Des aires de jeux

Pour cela, il convient de signer une convention de groupement de commandes.

Ainsi, la Communauté de Communes assurera la fonction de coordonnateur pour le lancement de la consultation et l'analyse des offres. Chaque membre du groupement sera ensuite en charge du suivi financier des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- De **CONSTITUER** un groupement de commandes pour les vérifications réglementaires d'équipement,
- **D'APPROUVER** la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec les communes de Beauchamps-Sur-Huillard, Chailly-en-Gâtinais, Chapelon, Coudroy, Ladon, Lorris, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Noyers, Oussoy-En-Gâtinais, Presnoy, Quiers-Sur-Bézonde, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Saint-Maurice-Sur-Aveyron, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons-Sur-Joudry, le SIRIS Coudroy/Veilles-maisons/Châtenoy, le SIRIS d'Oussoy-en-Gâtinais, le SIRIS Thimory/Presnoy/Chailly-En-Gâtinais et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

### **Délib 44-2019 - Composition du Conseil Communautaire**

En prévision des élections municipales de 2020, les conseils communautaires et les communes sont appelés à prendre position quant au nombre et à la répartition des sièges. Le Conseil Communautaire, en date du 11 juin, a décidé de conserver la représentation selon les règles « de droit » avec 56 sièges. Cependant, les communes membres ont jusqu'au 31 août pour délibérer si elles souhaitent modifier cette composition

Le Conseil Municipal est favorable à l'accord local -1, qui ferait passer le nombre de sièges de 56 à 61 et permettrait aux communes de plus de 500 habitants d'avoir deux représentants au lieu d'un seul.

### **Divers :**

Bus numérique : le conseil est favorable au passage du bus numérique – mise en place par la Région et le Département, cette formule permet aux habitants d'accéder à une initiation à l'informatique et internet. Une information avec inscription va être distribuée en boîtes aux lettres.

Publication « Pays de Lorris » : l'office du tourisme communautaire ne prend plus en charge cette publication et la ville de Lorris demande que les frais soient répartis sur l'ensemble des communes : Vieilles-Maisons participera à hauteur de 287€ pour 127 exemplaires.

Exploitation peupliers : 70 arbres (peupliers) situés sur le terrain du CCAS (parcelle AH 207 située entre l'école et le ruisseau « Le Joudry ») sont bons à exploiter – le débardage se fera en passant par le terrain Berland (accord à valider) : avis favorable du Conseil.

Inauguration de la salle polyvalente : fixée au 28 septembre à 10h00 – liste des invités définie par le conseil.

Plan communal de sauvegarde : en cours de réalisation – le point important est d'alerter la population – une plaquette pourra être réalisée et distribuée aux habitants

Cheminement piéton sécurisé RD 88 : travaux en cours par le Département, entre la rue du Petit Sauvage et la Rue des Maquisards.

Cérémonie 14 juillet : cérémonie à 11h suivie d'un vin d'honneur.

Prochain conseil municipal : 23 août